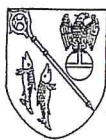


ADMINISTRATION COMMUNALE

DE

DALHEIM

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL



Séance publique du: 13 juin 2007

Annonce publique et convocation des conseillers : 05.06.2007

Membres présents : Mme MOUSEL-SCHMIT Marie-Ange, bourgmestre, M. MARX Arsène et Mme ERNSTER Francine, échevins, M. HEISBOURG Joseph, Mme LINDEN-SCHARLÉ Liz, M. LOOS Victor, M. MANGERICH Joseph, M. STEICHEN Paul et M. WATGEN Steve, conseillers, THINES René, secrétaire.

Membres absents : a) excusé: /
b) sans motif: /

Point de l'ordre du jour: N° 02/04/2007

Objet: Règlement-taxe relatif au raccordement à la conduite d'eau.

Le Conseil Communal,

Revu le règlement-taxe du 05 avril 1982 relatif au raccordement à la conduite d'eau ;

Revu le règlement-taxe du 24 septembre 2002 relatif au raccordement à la conduite d'eau, approuvé par arrêté grand-ducal le 28 octobre 2002, aux termes duquel la taxe en question n'a pas été augmentée, mais uniquement convertie en « euro »;

Entendu la proposition du collège échevinal d'augmenter la taxe prémentionnée en vue d'équilibrer le budget communal en matière de conduites d'eau ;

Vu l'évolution, depuis 1982, de l'indice des prix, une hausse de la taxe en question est justifiée;

Considérant que le prix actuellement appliqué ne suffit plus pour couvrir les dépenses en relation avec la distribution de l'eau et avec la maintenance du réseau des conduites d'eau ;

Vu les articles 99, 101, 102 et 107 de la Constitution ;

Vu les articles 29, 82, 105 et 106.7° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré ;

Arrête unanimement

le règlement-taxe ci-après relatif au raccordement à la conduite d'eau :

Article 1°: La taxe de raccordement à la conduite d'eau est fixée comme suit :

1.000,00 € (h.TVA) + 30,00 € (3% TVA) = 1.030,00 € (ttc) par raccordement

Article 2°: La taxe ainsi fixée est applicable à toutes les demandes de raccordement introduites après le 30 juin 2007.

Article 3°: La mise en vigueur du présent règlement-taxe abrogera celui du 24.09.2002.

En séance à Dalheim, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Dalheim, le 29 juin 2007.

Le Bourgmestre:

Le Secrétaire:

M. Moussel-Schmit



Thines

